

## **Ordre du jour du Conseil Communautaire du lundi 14 septembre 2022**

- 1) Validation du dernier compte-rendu
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Présentation stratégie de développement économique 2022-2026 par Métropolis
- 4) Approbation de la stratégie de développement économique 2022-2026
- 5) Retrait du Droit de Prémption Urbain aux Communes
- 6) Délégation du Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) à l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) de Vendée
- 7) Pour la définition des règles générales d'établissement des conventions spéciales de déversement avec les industriels
- 8) Mise en œuvre de l'appel à projet MERISIER dans le cadre du programme ACTEE.
- 9) Modification des statuts
- 10) Convention territoriale Globale (CTG) avec la CAF : création d'un poste de chargé coopération enfance jeunesse parentalité en janvier 2023
- 11) Aides à l'équipement du Département en maison de santé : Maintien de l'activité de la maison de santé intercommunale pendant 5 ans
- 12) Restructuration de l'architecture budgétaire par fusions de budgets annexes avec effet au 1er janvier 2023
- 13) Application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable développé pour le Pays-de-Mortagne au 1er janvier 2023
- 14) Répartition du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) 2022 de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne
- 15) Décision modificative n°1 Budget Primitif 2022 du budget annexe n°43307 Pépinière d'entreprises Créadis
- 16) Délégations du Conseil Communautaire au Président - Modification
- 17) Créations d'emplois – Modification du tableau des effectifs.
- 18) Mise en application du temps partiel
- 19) DELEGATIONS